

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 77

30 janvier 2007

SOMMAIRE

AC Vision S.A.	3688	Hera Linco Luxco S.à r.l.	3689
A. I. Immobilier S.A.	3689	Immobal S.A.	3695
Aldoxlux Holding A.G.	3689	Immo-Service-Gérance S.A.	3670
Allfin International Holding S.A.	3685	Kuhn Direct Immobilière S.A.	3672
Allfin International S.A.	3685	Lacuna Sicav	3695
APF Holding Company S.à r.l.	3650	LBP Luxco GP 1-Hanover S.à r.l.	3685
Arlon Participations S.A.	3686	Leros Holding S.A.	3672
Ateac Luxembourg S.A.	3686	Lexor S.A.	3679
Audiot techno S.A.	3694	Lombard Odier Japan Development S.A.	3670
Belfil S.A.	3673	Luna Holding S.à r.l.	3660
Burdes S.à r.l.	3662	Midera Luxembourg S.A.	3688
Caffè Valentino Centro Europa S.à r.l. ...	3688	Multiplan Group S.A./N.V./Ltd/AG	3679
Cambridge (International) S.A.	3677	Nuadi S.à r.l.	3664
ComCo S.A.	3675	Panabel S.A.	3672
Compagnie de Distribution Africaine (CDA)	3686	PROGENTEC - Société Européenne de Technologies Bi Holding S.A.	3676
Cordea Savills Italian Opportunities No. 1 S.A.	3667	Resolution Senia Nord Luxembourg S.à r.l.	3689
Cordea Savills Italian Opportunities No. 1 S.A.	3669	Riviera Hotel Investments S.A.	3678
Dininvest S.A.	3666	SCFF Société de Commerce Foncier et Fi- nancier S.A.	3667
Dogma S.à r.l.	3664	Shivam S.à r.l.	3683
Enni Holding S.A.	3687	SIM Sireo Investment Management S.à r.l.	3687
Eontech Ventures S.A. & Alpha S.C.A. ..	3683	Superfund of Hedge Funds Sicav	3685
Eurogen Holding S.A.	3676	Suprimo Invest Société Anonyme Holding	3677
European Logistics	3678	The Taplow Group S.A.	3660
Euroscor Assurance	3678	VA No1 (Dischhaus) S.à r.l.	3673
Eye 1 S.à r.l.	3696	Vulcan Holdings Luxembourg	3696
Ferma S.A.	3669	Web Equity Partners S.A.	3670
Fila Luxembourg S.à r.l.	3692	Witch S.à r.l.	3670
Fintime S.A.	3685		
Gewo Lux Immobilien	3687		
GM Aviation Services	3669		
GSW-Wolff-Luxembourg	3679		

APF Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 122.051.

STATUTES

Before us Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, acting in replacement of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

ASIA PROPERTY FUND, a société d'investissement à capital variable incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), represented by M^e Jan Vanhoutte, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 23 November 2006.

The above mentioned power of attorney, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacity, has drawn up the following articles of incorporation of a Luxembourg private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

Art. 1. Form, Name. There is established by the single shareholder a private limited liability company («société à responsabilité limitée») (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, (the «Law»), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is initially composed of one single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any point in time be composed of several shareholders, but not exceeding thirty (30) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares. All shareholders must not be individuals.

The Company will exist under the name of APF HOLDING COMPANY, S.à r.l.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office situated in the City of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the board of Managers (here after the «Board of Directors»).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that in the view of the Board of Directors extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the management of the Company.

Art. 3. Object. The purpose of the Company is the acquisition, holding, management, selling, financing (including through borrowings from third party lenders) and exchange of properties or securities of companies holding properties and more generally assets constitutive of authorised investments of ASIA PROPERTY FUND, a société d'investissement à capital variable organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

The Company may provide financial support to ASIA PROPERTY FUND and to companies in which ASIA PROPERTY FUND holds directly or indirectly a participation, in particular by granting loans, facilities, security interests or guarantees in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

The Company may carry out any activity deemed useful for the accomplishment of its object, remaining however always within the limitations set forth by ASIA PROPERTY FUND's constitutional documents and the applicable Luxembourg laws and regulations.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the quorum and majority rules provided by the Law, as the case may be.

Art. 5. Issued capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into one hundred twenty-five (125) shares, with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value (including any payment made on warrants attached to any shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred.

The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Authorised capital. The authorised capital of the Company is set at six hundred million euro (EUR 600,000,000.-) divided into six million (6,000,000.-) shares each share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-).

The Board of Directors is authorised, during a period ending five (5) years following the date of publication of the Articles of Incorporation creating the authorised capital in the Mémorial, Recueil C, to increase the share capital within the limits of the authorised capital in one or several times by issuing shares to the existing holders of shares or any persons that have been approved by the shareholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the Law.

Such shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Board of Directors may determine.

The Board of Directors may in particular determine:

- the time and the number of shares to be subscribed and issued;
- whether a share premium will be paid on the shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium if any; and,

- whether the shares will be paid-in by a contribution in cash or in kind.

The Board of Directors may delegate to any authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Upon each increase of the share capital of the Company by the Board of Directors within the limits of the authorised capital, the present article 6 shall be amended accordingly.

Art. 7. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may transfer freely its shares.

When the Company is composed of several shareholders (i) the shares may be transferred freely amongst shareholders and (ii) the shares may be transferred to non-shareholder(s) only with the authorisation, granted at a general meeting of shareholders, of the shareholders representing at least three quarters (3/4) of the issued capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 8. Increase and reduction of issued capital. The issued capital of the Company may be increased or decreased one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 9. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 10. Board of Directors. The Company will be managed by a board of directors (the «Board of Directors») composed of at least three (3) directors who need not be shareholders (the «Directors»).

The Directors will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their number, for a limited or unlimited period of time, and they will hold office until their successors are elected. They are eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 11. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary (the «Secretary»), who need not be a Director.

The Board of Directors will meet at least once per calendar year and at such additional times as necessary and upon call of the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened by the Chairman if any two Directors so require.

The Chairman shall preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another Director as chairman pro tempore by vote of the majority of the Directors present or represented at such meeting. In the absence of the Secretary (if any) or if no Secretary has been appointed by the Board of Directors, the chairman of the meeting may appoint any person as secretary pro tempore.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all Directors entitled to attend, notice of Board of Directors meetings shall be given at least twenty-four (24) hours in advance in writing, by electronic mail, fax or by post. Any such notice shall specify the time and place as well as the agenda of the meeting of Board of Directors and the nature of the

business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by electronic mail, fax or by post of each Director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board of Directors meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing another Director as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of at least two (2) Directors holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting. The Chairman shall have a casting vote.

One or more Directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

Written decisions, signed by all the Directors, are proper and valid as though they had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such decisions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

Art. 12. Minutes of meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the Chairman of the meeting and by the Secretary (if any) of the meeting. Any proxies will remain attached thereto. The Secretary (if any) will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

Copies or extracts of the minutes of the Board of Directors which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two Directors.

Art. 13. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Directors.

Art. 14. Delegation of Powers. The Board of Directors may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that one or more of the Directors or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as director, manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 16. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the signatures of any one Director or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Directors, within the limits of such power.

Art. 17. Liability of a Director. No Director commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. He is only liable for the performance of his mandate.

The Company shall indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that such person (1) is or was a director, manager or officer of the Company or its subsidiaries or (2) is or was serving at the request of the Company or its subsidiaries as a director, manager, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise.

To the extent deemed advisable by the Board of Directors, the Company may indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that the person is or was an employee or agent (other than a director, manager, or officer) of the Company or its subsidiaries.

The Company shall have the power to purchase and maintain insurance on behalf of any person who is or was a Director, officer, employee or agent of the Company or its subsidiaries, or is or was serving at the request of the Company or its subsidiaries as a Director, director, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise, against any expense, liability or loss asserted against him and incurred by him in any such capacity, or arising out of his status as such, whether or not the Company or a subsidiary would have the power to indemnify him against such expense, liability or loss under the provisions of applicable law.

No repeal, modification or amendment of, or adoption of any provision inconsistent with, this article 17, nor to the fullest extent permitted by applicable law, any modification of law shall adversely affect any right or protection of any person granted pursuant hereto existing at, or with respect to events that occurred prior to, the time of such repeal, amendment, adoption or modification.

The right to indemnification conferred in this article 17 also includes, to the fullest extent permitted by applicable law, the right to be paid the expenses (including attorney's fees) incurred in connection with any such proceeding in advance of its final disposition. The payment of any amounts to any Director, officer, partner, member, employee or agent pursuant to this article 17 shall subrogate the Company to any right such Director, officer, partner, member, employee or agent may have against any other person or entity. The rights conferred in this article 17 shall be contract rights.

Art. 18. Statutory Auditor. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 19. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Directors to the shareholders by registered mail. In such case, the shareholders are under the obligation to, within fifteen (15) days from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Where there is more than one shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the Board of Directors, the auditors or, shareholders representing half (1/2) of the issued capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. Where all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by electronic mail, fax or post as his proxy another person who need not be a shareholder.

The Chairman will preside at all general meetings of the shareholders, except that in his absence the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority of the shareholders present or represented at such meeting.

General meeting of shareholder, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Powers of the meeting of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Directors by the Law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 21. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting.

Art. 22. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the issued capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half (1/2) of the issued capital.

One vote is attached to each share.

Art. 23. Minutes of meetings of the shareholders. The Secretary (if any) will be responsible for keeping the minutes of the general meetings of shareholders.

Copies or extracts of the minutes of the general meetings of shareholders which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two Directors.

Art. 24. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of July every year and ends on the last day of June the following year.

Art. 25. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Board of Directors shall compile an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may request a copy or peruse these financial documents from or at the registered office of the Company.

Art. 26. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by the Law, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 27. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Art. 28. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amount mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed capital EUR	Number of shares	Amount paid in EUR
ASIA PROPERTY FUND	12,500.-	125	12,500.-
Total:	12,500.-	125	12,500.-

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand eight euro (EUR 1,800.-).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of June 2007.

Extraordinary general meeting

The appearing party in its capacity as sole Shareholder of the Company has passed the following resolutions:

1. Resolved to set the minimum number of Directors at five (5) and further resolved to elect the following as Directors for an unlimited period of time:

- Mr Harihara Subramaniam Shriram, Chief Operating Officer & CFO -PRUDENTIAL PROPERTY INVESTMENT MANAGEMENT (SINGAPORE) P. LTD, Singapore, born on 17 April 1959 in Chennai (India) and residing professionally at 16-05/08 Prudential Tower, 30 Cecil Street, Singapore, 049712 Singapore;

- Mr Laurent C.C.M. Belik, Finance Administration Manager, born on 2 September 1974 in Ixelles (Belgium) and residing professionally at 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

- Mrs Stéphanie Anne Duval, Associate Director, born on 10 June 1971 in Arras (France) and residing professionally at 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

- Mr Kenneth Alexander Hay, Director, born on 9 March 1948 in Aberdeen (United Kingdom) and residing professionally at 12a, Jean-Pierre Kommes, L-6988 Hostert (Grand Duchy of Luxembourg); and,

- Mr Peter Charles Hoskyn, Chartered Surveyor, born on 17 April 1949 in London (United Kingdom) and residing professionally at Princeton House, 271/273 High Holborn, WC1V 7NE London (United Kingdom).

2. The registered office shall be at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

ASIA PROPERTY FUND, une société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

représentée par M^e Jan Vanhoutte, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 novembre 2006.

Ladite procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Forme, dénomination. Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. La Société peut cependant être composée à tout instant de plusieurs associés, sans toutefois dépasser trente (30) associés, notamment suite à un transfert de parts ou à la suite de l'émission de nouvelles parts. Tous les associés doivent être des personnes morales.

La Société adopte la dénomination APF HOLDING COMPANY, S.à r.l.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance (appelé ci-après «Conseil d'Administration»).

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'administration.

Au cas où le Conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion, la vente, le financement (notamment par des emprunts souscrits auprès de tiers prêteurs) et l'échange d'immeubles ou de titres de toutes sociétés détenant des immeubles et plus généralement des avoirs constitutifs d'investissements autorisés par ASIA PROPERTY FUND, une société d'investissement à capital variable organisé en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg.

La Société pourra fournir un soutien financier à ASIA PROPERTY FUND et aux sociétés dans lesquelles ASIA PROPERTY FUND détient directement ou indirectement une participation, en particulier en octroyant des prêts, facilités, sûretés ou garanties de quelque nature et durée que ce soit et leur fournir tout conseil et assistance de quelque nature que ce soit.

La Société peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet social, tout en restant toujours dans les limites fixées par les documents constitutifs de ASIA PROPERTY FUND et par la législation et la réglementation du Luxembourg.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la Loi, selon le cas.

Art. 5. Capital social émis. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-), chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale (y compris tout paiement effectué sur des warrants attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires) seront transférées.

L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Capital autorisé. Le capital autorisé de la Société est fixé à six cent millions d'euros (EUR 600.000.000,-) divisé en six millions (6.000.000,-) de parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le Conseil d'administration de la Société est autorisé, pendant une période prenant fin cinq (5) années après la date de publication dans le Mémorial, recueil C, des Statuts créant le capital autorisé, à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par l'émission de parts sociales au profit des détenteurs de parts sociales existants ou de toute personne approuvée par les associés aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 189, alinéa 1, de la Loi.

Ces parts sociales peuvent être souscrites et émises selon les termes et conditions déterminés par le Conseil d'administration de la Société.

Le Conseil d'administration de la Société peut en particulier déterminer :

- la période et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre ;
- si une prime d'émission sera payée sur les parts sociales à souscrire et à émettre, et le montant de cette prime d'émission, le cas échéant ; et,
- si les parts sociales seront libérées par un apport en espèce ou en nature.

Le Conseil d'administration de la Société peut déléguer à tout administrateur de la Société autorisé ou fondé de pouvoir de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement de parts sociales représentant une partie ou l'entièreté de telles augmentations de capital.

A chaque augmentation du capital social de la Société par le Conseil d'administration dans les limites du capital autorisé, le présent article 6 sera modifié en conséquence.

Art. 7. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés, selon le cas.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Lorsque la Société comporte un associé unique, l'associé unique peut librement céder ou transmettre les parts sociales dont il est propriétaire.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés (i) les parts sociales sont librement cessibles entre associés et (ii) les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés, donné en assemblée générale, représentant les trois quarts (3/4) du capital social émis.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 8. Augmentation et réduction du capital social. Le capital social émis peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associées adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 9. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 10. Conseil d'administration. La Société est gérée et administrée par un conseil d'administration (le «Conseil d'administration») composé de trois (3) membres au moins, associés ou non (les «Administrateurs»).

Les Administrateurs seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminent leur nombre, pour une durée déterminée ou indéterminée, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire (le «Secrétaire») qui n'a pas besoin d'être Administrateur.

Le Conseil d'administration se réunira sur convocation du Président au moins une fois par année calendaire ainsi que chaque fois que nécessaire. Une réunion du Conseil d'administration doit être convoquée si deux Administrateurs le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'administration, mais en son absence le Conseil d'administration désignera à la majorité des Administrateurs présents ou représentés un autre président pro tempore. En l'absence du

Secrétaire (s'il y en a un) ou si aucun Secrétaire n'a été nommé par le Conseil d'administration, le président de la réunion pourra désigner toute personne comme secrétaire pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion, une convocation écrite sera envoyée pour toute réunion du Conseil d'administration à tous les Administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la tenue de la réunion, par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure et l'ordre du jour de la réunion et précisera la nature des opérations devant être discutées. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier de chaque Administrateur. Une convocation ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'administration.

Toute réunion du Conseil d'administration se tiendra au Grand-Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'administration déterminera de temps à autre. Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'administration en désignant un autre Administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins deux (2) Administrateurs sont présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés lors de la réunion. Le Président dispose d'une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant à communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

Des décisions écrites signées par tous les Administrateurs sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. De telles décisions pourront être documentées par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Administrateurs.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'administration seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Le Secrétaire (s'il y en a un) sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en a un) ou par deux Administrateurs.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles en vue de la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence du Conseil d'administration.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'administration peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 15. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront Administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil d'administration et il ne pourra pas prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 16. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature d'un seul Administrateur, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 17. Responsabilité d'un Administrateur. Un Administrateur ne contracte, du fait de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société dédommagera, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure (en matière civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne (1) a été ou est administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir de la Société ou de ses filiales ou (2) a rendu service à la demande de la Société ou de ses filiales en tant qu'administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise.

Dans la mesure où le Conseil d'administration l'estime recommandé, la Société peut indemniser, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été partie, ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure menaçant d'être entamé, en cours d'instance ou jugé (de nature civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne a été ou est un employé ou un agent (autre qu'administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir) de la Société ou de ses filiales.

La Société aura le pouvoir de souscrire et de maintenir une police d'assurance pour le compte de cette personne qui a été ou est administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir, employé ou agent de la Société ou de ses filiales, ou qui a rendu ou rend des services à la demande de la Société ou de ses filiale comme administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise, du fait de toute dépense, responsabilité ou perte imposée à cette personne et encourue par elle en cette qualité ou en raison de son statut, que la Société ou les filiales aient ou non le pouvoir de l'indemniser du fait d'une telle dépense ou perte en vertu des dispositions légales applicables.

Toute abrogation, modification, avenant ou adoption d'une disposition en contradiction avec cet article 1.7, ainsi que dans la mesure où cela serait permis en vertu des dispositions légales en vigueur, toute modification du droit n'entravera les droits ou la protection accordés à toute personne en vertu du présent article 17 tels qu'ils sont ou étaient en vigueur au moment ou antérieurement à de tels abrogation, avenant, adoption ou modification.

Le droit à l'indemnisation conféré en vertu de cet article 17 comporte également, dans la mesure où cela est permis par les dispositions légales en vigueur, le droit d'être remboursé des dépenses (comprenant les honoraires d'avocat) encourues du fait de telles procédures avant même leur issue définitive. Le paiement de tout montant au profit d'un Administrateur, gérant, directeur, associé, membre, employé ou agent en vertu de cet article 17 subrogera la Société dans les droits que peuvent avoir de tels Administrateurs, gérants, directeurs ou autres fondés de pouvoir, membres, employés ou agents contre toute autre personne ou entité. Les droits conférés en vertu de cet article 17 seront des droits contractuels.

Art. 18. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 19. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil d'administration aux associés par lettre recommandée. Dans ce cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Dans le cas où il y a plus d'un associé, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation du Conseil d'administration, du ou des commissaires aux comptes ou d'associés représentant la moitié (1/2) du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des associés, mais en son absence l'assemblée générale des associés désignera à la majorité des associés présents ou représentés à cette assemblée, un autre président pro tempore.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil d'administration.

Art. 20. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil d'administration en vertu de La loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 21. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation.

Art. 22. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise pour les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 23. Procès-verbaux des assemblées générales. Le Secrétaire (s'il y en a un) sera responsable de la conservation des procès-verbaux des assemblées générales.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des assemblées des associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en a un) ou par deux Administrateurs.

Art. 24. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de juillet chaque année et finit le dernier jour de juin l'année suivante.

Art. 25. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'administration dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la Loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé ainsi que son mandataire, peut demander une copie ou prendre au siège social communication de ces documents financiers.

Art. 26. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le Conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Art. 27. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par les associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

Art. 28. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces le montant ci-après énoncés:

Associés	Capital souscrit EUR	Nombre de parts sociales	Montant libéré EUR
ASIA PROPERTY FUND	12.500,-	125	12.500,-
Total:	12.500,-	125	12.500,-

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et finit le dernier jour de juin 2007.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de fixer à cinq (5) le nombre d'Administrateurs et de nommer les personnes suivantes en qualité d'Administrateurs pour une période indéterminée:

- M. Harihara Subramaniam Shriram, Chief Operating Officer & CFO -PRUDENTIAL PROPERTY INVESTMENT MANAGEMENT (SINGAPORE) P. LTD, Singapore, né le 17 avril 1959 à Chennai (Inde) et résidant professionnellement au 16-05/08 Prudential Tower, 30 Cecil Street, 049712 Singapour (Singapour);

- M. Laurent C.C.M. Belik, Finance Administration Manager, né le 2 septembre 1974 à Ixelles (Belgique) et résidant professionnellement au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

- Mme. Stéphanie Anne Duval, Associate Director, née le 10 juin 1971 à Arras (France) et résidant professionnellement au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

- M. Kenneth Alexander Hay, Director, né le 9 mars 1948 à Aberdeen (Royaume-Uni) et résidant professionnellement au 12a, Jean-Pierre Kommes, L-6988 Hostert (Grand-Duché de Luxembourg); et,

- M. Peter Charles Hoskyn, Chartered Surveyor, né le 17 avril 1949 à Londres (Royaume-Uni) et résidant professionnellement à Princeton House, 271/273 High Holborn, WC1V 7NE Londres (Royaume-Uni).

2. Le siège social est fixé au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: J. Vanhoutte, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, vol. 156S, fol. 25, case 2. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2006.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007002179/220/591.

(060133944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

The Taplow Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 101.567.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

Experts comptables

Signature

Référence de publication: 2007002812/642/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, réf. LSO-BX02453. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060134517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Luna Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 152.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.518.

In the year two thousand and six, on the fifth day of October.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing at Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

AXA PRIVATE EQUITY II SECONDARY FACILITY, LP, a limited partnership governed by the laws of Jersey, whose registered office is at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands, registered under number LP 393, acting through its general partner, AXA PRIVATE EQUITY FUNDS OF FUNDS MANAGER II, LIMITED, a company incorporated in Jersey under registered number 85132, whose registered office is at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, Channel Islands,

here represented by Mrs Solange Wolter-Schieres, private employee, residing in Schouweiler, by virtue of a proxy given on October 4, 2006.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary to record the following:

I.- AXA PRIVATE EQUITY II SECONDARY FACILITY, LP is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name LUNA HOLDING S.à r.l., having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy, (the Company), incorporated under the denomination of PICHALOUP S.à r.l., pursuant to a deed of the undersigned notary on June 15, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») number 1658 of September 1, 2006, the articles of incorporation of which have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on September 21, 2006 not yet published in the Mémorial.

II.- The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

III.- The sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital by an amount of one hundred and thirty-nine thousand five hundred euro (EUR 139,500.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to one hundred and fifty-two thousand euro (EUR 152,000.-) by the issue of five thousand five hundred and eighty (5,580) new shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed, represented as aforementioned, declares to subscribe for all the five thousand five hundred and eighty (5,580) newly issued shares and to have them fully paid up by a contribution in cash amounting to one hundred and thirty-nine thousand five hundred euro (EUR 139,500.-).

The amount of one hundred and thirty-nine thousand five hundred euro (EUR 139,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the first paragraph of article 6 of the Articles of incorporation of the Company shall henceforth read as follows:

« **Art. 6. first paragraph.** The Company's corporate capital is fixed at one hundred and fifty-two thousand euro (EUR 152,000.-) represented by six thousand and eighty (6,080) shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all fully paid-up and subscribed.»

Estimate of costs

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to five thousand euro.

There being no further business, the meeting is closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six le cinq octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

AXA PRIVATE EQUITY II SECONDARY FACILITY, LP, un «limited partnership», gouverné par les loi de Jersey, ayant son siège social à 22, Grenville Street, St Helier, Jersey, JE 4 8PX Channel Islands, inscrite sous le numéro LP 393, représenté par son «général» partner AXA PRIVATE EQUITY FUNDS OF FUNDS MANAGER II, LIMITED, une société constituée à Jersey, inscrite sous le numéro 85132, ayant son siège social à 22, Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX Channel Islands, ici représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler, en vertu d'une procuration datée du 4 octobre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- AXA PRIVATE EQUITY II SECONDARY FACILITY, LP. est l'associé unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de LUNA HOLDING S.à r.l., ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, (la Société), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1658 du 1^{er} septembre 2006, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 septembre 2006, non encore publié au Mémorial.

II.- Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

III.- L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent trente-neuf mille cinq cents euros (EUR 139.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à cent cinquante-deux mille euros (EUR 152.000,-) par l'émission de cinq mille cinq cent quatre-vingts (5.580) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, l'Associé Unique, préqualifié et représenté comme décrit ci-dessus, déclare souscrire la totalité des cinq mille cinq cent quatre-vingt (5.580) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement par un apport en espèces de cent trente-neuf mille cinq cents euros (EUR 139.500,-).

La somme de cent trente-neuf mille cinq cents euros (EUR 139.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6. premier alinéa.** Le capital social est fixé à cent cinquante-deux mille euros (EUR 152.000,-) représenté par six mille quatre-vingts (6.080) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison du présent acte s'élève approximativement à cinq mille euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte en langue ang
foi.

Fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, le mandataire des comparants a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Wolter-Schieres, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 16 octobre 2006, vol. 438, fol. 49, case 3. - Reçu 1.395 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 octobre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007002817/242/85.

(060134762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Burdes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 114.099.

In the year two thousand and six, on the seventh day of February.
Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing at Mersch.

There appear:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, duly represented by Michel van Krimpen and Marc Torbick, respectively Director and Attorney-in-Fact-B

Such appearing party, through its proxyholders, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») established under the laws of Luxembourg under the name of BURDES, S.à r.l. (the «Company»), with registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Company Register, incorporated by virtue of a deed of M^e Henri Hellinckx dated January 30, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and whose articles of association do not have been amended up to now.

II. The sole shareholder resolves to amend article 9 of the Company's bylaws with immediate effect, which will be read as follows:

« **Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are divisible, since several owners are admitted per share. Joint co-owners of divisible shares have to appoint a sole person as their representative towards the Company. The Company may issue fractions of shares which shall carry rights in proportion to the fraction of a share they represent but shall carry no voting rights, except to the extent their number is so that they represent a whole share, in which case they confer a voting right.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder meeting are estimated at approximately seven hundred euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le sept février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch

A comparu:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., une société anonyme constituée et régie sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, dûment représentée par Michel van Krimpen et Marc Torbick, respectivement Directeur et Attorney-in-Fact-B

Laquelle comparante, par ses mandataires, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg et régie par les lois du Luxembourg sous la dénomination de BURDES, S.à r.l., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte de Me Henri Hellinckx reçu en date du 30 janvier 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et dont les statuts n'ont pas été modifiés à ce jour.

II. L'associé unique décide de modifier l'article 9 des statuts de la Société comme suit, avec effet immédiat

« **Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont divisibles, de sorte que plusieurs propriétaires par part sociale sont admis. Les copropriétaires de parts sociales divisées doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. La Société peut émettre des fractions de parts sociales qui ne conféreront pas de droit de vote mais donneront des droits proportionnels à la fraction d'une part sociale qu'elles représentent, sauf dans la mesure où leur nombre est tel qu'elles représentent une part sociale entière, auquel cas elles confèrent un droit de vote.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de ladite comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, ils ont signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: M. Van Krimpen, M. Torbick, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 16 février 2006, vol. 435, fol. 50, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 juillet 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007002797/242/66.

(060134886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Nuadi S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Dogma S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 117.456.

In the year two thousand six, the twenty-first day of August,

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in place of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed.

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of DOGMA, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 12, rue Léon Thyès in L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117.456 (the Company). The Company has been incorporated on June 22, 2006 pursuant to a deed of Mr Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

To this end, there appeared NUADI HOLDINGS, S.à r.l. (formerly BLAIN, S.à r.l.), a private liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 12-14, rue Léon Thyès L-2636 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.-, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117466 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Patrick van Hees, lawyer, with professional address in Mersch, acting as a substitute under a proxy given on August 21, 2006,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
 1. Amendment of article 2 of the articles of association of the Company (the Articles);
 2. Change of the Company's name into NUADI, S.à r.l. and subsequent amendment of article 4 of the Articles; and
 3. Change of the accounting year of the Company and subsequent amendment of article 15 of the Articles.
- III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 2 of the Articles which will henceforth read as follows:

« **Art. 2.** The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.»

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name into NUADI, S.à r.l. and resolves to amend and hereby amends article 4 of the Articles, which will henceforth read as follows:

« **Art. 4.** The Company will have the name NUADI, S.à r.l.»

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to change the accounting year so as to begin on the 1st October of each year and end on the 30th September of the following year.

The Sole Shareholder further resolves that the current accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company (i.e. June 22, 2006) and shall end on September 30, 2006.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 15 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 15.** The accounting year of the Company shall begin on the 1st October of each year and end on the 30th September of the following year.»

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt et un août,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de DOGMA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 12, rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.456 (la Société). La Société a été constituée le 22 juin 2006 par acte de Me Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

A cette fin, a comparu NUADI HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 12, rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,- immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.466 (l'Associé Unique),

ici représentée par Mr Patrick van Hees, juriste, avec adresse professionnelle à Mersch, agissant en qualité de mandataire substitué en vertu d'une procuration donnée le 21 août 2006.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Modification de l'article 2 des statuts de la Société (les Statuts);

2. Changement de la dénomination sociale de la Société en NUADI, S.à r.l. et modification subséquente de l'article 4 des Statuts;

3. Changement de l'exercice social de la Société et modification subséquente de l'article 15 des Statuts

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement,

la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société en NUADI, S.à r.l. et décide de modifier l'article 4 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société aura la dénomination NUADI, S.à r.l.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de changer l'exercice social de la Société de manière à ce qu'il commence le 1^{er} octobre de chaque année et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

L'Associé Unique décide en outre que l'année sociale en cours commence à la date de constitution de la Société (i.e. le 22 juin 2006) et se terminera le 30 septembre 2006.

Quatrième résolution

En conséquence de ce qui précède, L'Associé Unique décide de modifier l'article 15 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 15.** L'exercice social commence le 1^{er} octobre de chaque année et se termine le 30 septembre de l'année suivante.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé le présent acte avec Nous, le notaire.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Mersch, le 29 août 2006, vol. 438, fol. 5, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 septembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007002805/242/164.

(060134887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Dinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 60.774.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

Experts comptables

Signature

Référence de publication: 2007002814/642/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, réf. LSO-BX02464. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060134516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

SCFF Société de Commerce Foncier et Financier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 46.077.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale extraordinaire en date du 28 Septembre 2006

1. La démission de Mesdames Sylvie Theisen, Eliane Irthum et Caterina Scotti, toutes les trois résidentes professionnellement au 49, bld. Prince Henri à L-1724, Luxembourg, en tant qu'administrateurs est acceptée. Sont nommés nouveaux administrateurs Messieurs Thierry Fleming, expert comptable, né le 24 juillet 1948, Guy Hornick, expert comptable, né le 29 mars 1951 et Claude Schmitz, conseil fiscal, né le 23 septembre 1955, tous trois résidentes professionnellement au 5, bld. de la Foire à L2013 Luxembourg. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2008.

2. La démission de Monsieur Fons Mangen, reviseur d'entreprise, de son mandat de commissaire aux comptes est acceptée. Est nommé nouveau commissaires aux comptes la société AUDIEX S.A. avec siège social au 57, av. de la Faïencerie à L1510 Luxembourg. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2008.

3. Le siège social de la société est transféré du 49 au 11A, bld. Prince Henri à L1724 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

SCFF SOCIETE DE COMMERCE FONCIER ET FINANCIER S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007002931/45/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, réf. LSO-BX02187. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060134769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Cordea Savills Italian Opportunities No. 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.974.

In the year two thousand and six, on the twenty-fifth day of August.

Before us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich (Luxembourg), acting in replacement of Maître Henri Helinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg), who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

M^e Cintia Martins Costa, maître en droit, residing in Luxembourg as proxyholder of the Company, acting as the representative of the board of directors of CORDEA SAVILIS ITALIAN OPPORTUNITIES No. 1 S.A. (the «Company»), a société anonyme incorporated pursuant to a deed of maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 28 June 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, pursuant the «Decision of the Board of Directors of the Company on the issue of 85,500 shares out of the authorised capital of 25 July, 2006» (the «Decision») (a copy of which after having been initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall be registered together with the present deed) requested the notary to record its declarations as follows:

(I) That the subscribed capital of the prementioned company is presently set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by three thousand one hundred (3,100) shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each, entirely paid up.

(II) That article 5 paragraph 3 of the articles of incorporation of the Company provides as follows:

«[...]»

The authorised capital of the Company is set at thirty million Euro (EUR 30,000,000.-) to be represented by three million (3,000,000) Shares. Any authorised but unissued Shares shall lapse five (5) years after publication of the deed recording these Articles of Incorporation in the Mémorial.»

(III) That the Board of Directors, in its meeting of July 25, 2006, and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of article five of the Articles of Incorporation, realised a first part of the authorised increase of capital and specifically by the amount of eight hundred and fifty-five thousand Euro (EUR 855,000.-) so as to raise the subscribed capital from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) up to eight hundred and eighty-six thousand Euro (EUR

886,000.-) by the creation and issue of eighty-five thousand five hundred (85,500) new shares having a par value of ten Euro (EUR 10.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

(IV) That the board of directors, after having stated that the minority shareholder waived to his preferential subscription right, decides to accept the subscription of the total eighty-five thousand five hundred (85,500) shares by the majority shareholder the company CS ITALIAN OPPORTUNITIES No 1 (SV) S.C.A., having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Evidence of the Payment to the Company has been shown to the undersigned notary.

(V) As a result of such increase of capital, the paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended so as to read as follows:

«The issued capital of the Company is set at eight hundred eighty-six thousand Euro (EUR 886,000.-) divided into eighty-eight thousand six hundred (88,600) shares each with a par value of ten (10.-) Euro per share.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of capital are estimated at thirteen thousand Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, it signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-cinq août.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Luxembourg), agissant en remplacement de son collègue Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg), ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

M^e Cintia Martins Costa, maître en droit, demeurant à Luxembourg, porteur d'une procuration de la Société agissant en sa qualité de représentant du conseil d'administration de CORDEA SAVILLS ITALIAN OPPORTUNITIES No.1 S.A. (la «Société»), une société anonyme, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, sous forme d'une société anonyme en date du 28 juin 2006 non encre publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), en vertu d'une «Décision du Conseil d'Administration de la Société sur l'émission de 85.500 actions du capital autorisé du 25 juillet 2006 (la «Décision») (dont une copie, après avoir été paraphée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, sera enregistrée avec le présent acte), a requis le notaire d'acter ses déclarations de la manière suivante:

(I) Que le capital social de la société est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.

(II) Que l'article 5 paragraphe 3 des statuts de la Société prévoit ce qui suit:

«[...]

Le capital autorisé de la Société est fixé à trente millions d'Euros (EUR 30.000.000,-) représenté par trois millions (3.000.000,-) d'actions. Toutes les actions autorisées mais non émises périmeront cinq (5) ans après la publication du présent acte de constitution au Mémorial.

(III) Que le conseil d'administration, en sa réunion du 25 juillet 2006 et en conformité des pouvoirs lui conférés en vertu de l'article cinq des statuts a réalisé une première tranche de l'augmentation de capital autorisée à concurrence de huit cent cinquante-cinq mille Euros (EUR 855.000,-) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à celui de huit cent quatre-vingt-six mille Euros (EUR 886.000,-) par la création et l'émission de quatre-vingt-cinq mille cinq cents (85.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

(IV) Que le conseil d'administration, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, a accepté la souscription de la totalité des quatre-vingt-cinq mille cinq cents (85.500) actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire, la société CS ITALIAN OPPORTUNITIES No. 1 (SV) S.C.A., ayant son siège L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Preuve de paiement à la Société a été donnée au notaire instrumentant.

(V) Qu'il résulte de l'augmentation de capital qui précède que le paragraphe 1^{er} de l'article 5 des statuts de la Société a été modifié comme suit:

«Le capital émis de la Société est fixé à huit cent quatre-vingt-six mille euros (EUR 886.000,-) divisé en quatre-vingt-huit mille six cents (88.600) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) par action.»

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société en raison de l'augmentation de capital sont évalués à treize mille Euros.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande de la même partie comparante en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, la comparante a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: C. Martins Costa, M. Schaeffer.

Enregistré à Mersch, le 4 septembre 2006, vol. 438, fol. 7, case 12. — Reçu 8.550 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 septembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007002819/242/82.

(060134766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Cordea Savills Italian Opportunities No. 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.974.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 octobre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007002820/242/10.

(060134768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

GM Aviation Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 33.610.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 27 octobre 2006 à Luxembourg

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 3b, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007003311/3842/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2006, réf. LSO-BX00965. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060135871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Ferma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 90.120.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2006.

FERMA S.A.

A. De Bernardi / V. Arno'

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007002821/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2006, réf. LSO-BX01866. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060134537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Immo-Service-Gérance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5852 Hesperange, 9, rue d'Iltzig.
R.C.S. Luxembourg B 53.845.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

Experts comptables

Signature

Référence de publication: 2007002823/642/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, réf. LSO-BX02343. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060134536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Witch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 29, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 34.017.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

Experts comptables

Signature

Référence de publication: 2007002826/642/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, réf. LSO-BX02357. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060134535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Lombard Odier Japan Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 60.837.

Par la présente je vous présente ma démission en tant qu'Administrateur de LOMBARD ODIER JAPAN DEVELOPMENT S.A. au 21 septembre 2006.

Le 13 septembre 2006.

J. Pastré.

Référence de publication: 2007002893/1024/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2006, réf. LSO-BW06819. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Web Equity Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 74.887.

DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on the seventeenth day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

D-VISION LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, here represented by Mrs Maud Martin, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy shall be signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, and will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has declared and requested the notary to state as follows:

- WEB EQUITY PARTNERS S.A., having its registered office in L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse, was incorporated by a deed of Maître Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch, on March 27, 2000, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 484 of July 7, 2000. The articles of incorporation of WEB EQUITY PARTNERS S.A. have never been amended.

- The capital amount of WEB EQUITY PARTNERS S.A. is stated at fifty-seven thousand nine hundred and thirty euros (EUR 57,930.-), and is divided into five thousand seven hundred and ninety-three (5,793) shares having a par value of ten euros (EUR 10.-) each.

- The appearing person declares that all the shares of WEB EQUITY PARTNERS S.A. have been gathered in the hands of D-VISION LIMITED, prenamed.

- The sole shareholder declares to proceed to the dissolution of the company WEB EQUITY PARTNERS S.A. with immediate effect and assumes the function of liquidator of the Company.

- The sole shareholder has knowledge of the articles of association of WEB EQUITY PARTNERS S.A. and is perfectly aware of the financial situation of the said company.

- The sole shareholder gives full discharge, in connection with their functions, to the directors and to the statutory auditor of WEB EQUITY PARTNERS S.A.

- The sole shareholder is vested, in its capacity as a liquidator, with the whole assets and liabilities, known and unknown of WEB EQUITY PARTNERS S.A., clearance of the liabilities has to be terminated before any attribution of assets to its person as sole shareholder.

On basis of these facts, the notary states the dissolution of WEB EQUITY PARTNERS S.A.

The sole shareholder further resolves that all the book and records of WEB EQUITY PARTNERS S.A. shall be deposited and kept for a period of five years at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the appearing person, who is known by the notary by her name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

D-VISION LIMITED, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, ici représentée par Mademoiselle Maud Martin, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La société anonyme WEB EQUITY PARTNERS S.A., dont le siège social est sis à L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse, a été constituée par un acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 27 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 484 du 7 juillet 2000. Les statuts de WEB EQUITY PARTNERS S.A. n'ont jamais été modifiés.

- La société anonyme WEB EQUITY PARTNERS S.A. a actuellement un capital social de cinquante-sept mille neuf cent trente euros (EUR 57.930,-), représenté par cinq mille sept cent quatre-vingt-treize (5,793) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

- La comparante déclare que toutes les actions de la société anonyme WEB EQUITY PARTNERS S.A. ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, à savoir D-VISION LIMITED, prénommée.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société anonyme WEB EQUITY PARTNERS S.A. avec effet immédiat et assume la fonction de liquidateur.

- L'actionnaire unique déclare avoir pleine connaissance des statuts de la société anonyme WEB EQUITY PARTNERS S.A. et connaître parfaitement la situation financière de ladite société.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société anonyme WEB EQUITY PARTNERS S.A. pour tous les actes accomplis dans le cadre de l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

- L'actionnaire unique reprend à sa charge, en tant que liquidateur, l'apurement du passif connu ou inconnu de la société anonyme WEB EQUITY PARTNERS S.A., qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire constate la dissolution de la société anonyme WEB EQUITY PARTNERS S.A.

L'actionnaire unique décide que tous les livres et documents sociaux de la société anonyme WEB EQUITY PARTNERS S.A. seront déposés et conservés pendant cinq ans au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais et suivi d'une traduction française, et qu'à la requête de la comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et résidence, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Martin, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 20 novembre 2006, vol. 438, fol. 84, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 novembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007002822/242/73.

(060134788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Panabel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 106.145.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

Experts comptables

Signature

Référence de publication: 2007002827/642/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, réf. LSO-BX02362. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060134534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Leros Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 38.005.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 24 juillet 2006 que:

- Monsieur Anatolij Legenzov,

- Monsieur David De Marco,

- Monsieur Bruno Beernaerts,

ont été réélus administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

- Est élu commissaire pour la même période FIDEI, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Déposé aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2007002830/6312/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, réf. LSO-BW05483. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060134823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Kuhn Direct Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2343 Luxembourg, 165, rue des Pommiers.

R.C.S. Luxembourg B 99.772.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden
Notaire

Référence de publication: 2007002829/200/10.

(060134631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Belfil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 12, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 86.819.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007002880/788/11.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, réf. LSO-BX02619. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060134860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

VA No1 (Dischhaus) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 120.023.

In the year two thousand and six on the eighth day of November.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg,

Has appeared:

M^e Stephanie Ancien, lawyer, residing in Luxembourg, acting as a special attorney of the Board of Directors of the limited liability company VA NO1 (DISCHHAUS), S.à r.l., having its registered office in L-2010 Luxembourg, 291, route d'Arlon, incorporated in Luxembourg on September 21, 2006 pursuant to a deed of the undersigned notary, to be published in the Mémorial C and entered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, Section B, under the number B 120.023 (the «Company»),

by virtue of the powers conferred on her by a resolution of the Company's Board of Directors dated November 6, 2006.

A copy of this resolution having been signed *in varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be registered with the present deed.

The appearing person acting in his afore-mentioned capacity has requested the notary to record the following declarations and facts:

I. The authorised share capital of VA NO1 (DISCHHAUS), S.à r.l., is fixed at two hundred and fifty million euros (EUR 250,000,000.-), divided into ten million (10,000,000) shares, with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

II. The issued share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500.-) shares with a par value of twenty five euros (EUR 25.-) each.

III. Article 8, paragraph 2 of the Articles of Incorporation of the Company reads as follows:

«The Board of Directors is authorised, during a period ending five (5) years following the date of publication of the Articles of Incorporation creating the authorised capital in the Mémorial, Recueil C, to increase the share capital within the limits of the authorised capital in one or several times by issuing shares to the existing holders of shares or any persons that have been approved by the shareholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the 1915 Law.

Such shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the board of directors may determine.

The board of directors may in particular determine:

- the time and the number of shares to be subscribed and issued;
- whether a share premium will be paid on the shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium if any;
- whether the shares will be paid-in by a contribution in cash or in kind; and
- that shares will be issued following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the board of directors under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds or notes or similar instruments issued from time to time by the Company.

The board of directors may delegate to any director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Upon each increase of the share capital of the Company by the board of directors within the limits of the authorized capital, article 6 shall be amended accordingly.»

IV. By the decisions adopted on November 6, 2006, the Board of Directors resolved to increase, within the limits of the authorised share capital, the issued capital by an amount of twenty-five Euro (EUR 25.-) represented by one (1) share, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-), along with a total share premium of three million two hundred forty-two thousand six hundred and seventy-five Euro (EUR 3,242,675.-), to accept the subscription to the new shares and to allot the new shares as fully paid up shares to the sole shareholder VA NO1 HOLDCO, S.à r.l., having its registered office at L-2010 Luxembourg, 291, route d'Arlon, (RCS number B-109.468).

V. Proof has been given to the undersigned notary that the Company has received an amount of EUR 25.- (twenty-five euros) as subscription moneys for the duly subscribed new shares and EUR 3,242,675.- (three million two hundred and forty-two thousand six hundred and seventy-five euros) as payment of the share premium. The share premium is to be allocated to the Company's freely distributable share premium account.

VI. Following the above-mentioned share capital increase article 6, paragraph 1, of the Articles of Incorporation of the Company be amended and shall forthwith read as follows:

«The corporate capital of the Company is set at EUR 12,525.- (twelve thousand five hundred and twenty-five euros) represented by 501 (five hundred and one) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.»

Declaration - Expenses

The undersigned notary declares, by application of Article 32-1 of the law on commercial companies of 10th August 1915, as amended, that he has examined the conditions imposed by Article 183 of the aforesaid law.

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at EUR 33,500.-

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le huit novembre

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg

A comparu:

M^e Stéphanie Ancien, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de la société anonyme VA NO1 (DISCHHAUS), S.à r.l., ayant son siège social à L-2010 Luxembourg, 291, route d'Arlon, constituée le 21 septembre 2006 par acte du notaire soussigné, devant être publié au Mémorial C, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, Numéro B 120.023 (la «Société»),

en vertu des pouvoirs lui conférés par une décision du Conseil d'administration de la Société datée du 6 novembre 2006.

Une copie de cette décision paraphée ne varietur par la comparante et le notaire soussigné restera annexée à l'original du présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La comparante agissant en sa qualité mentionnée ci-dessus a prié le notaire d'acter les déclarations et faits suivants:

I. Le capital social autorisé de VA NO1 (DISCHHAUS), S.à r.l. est fixé à deux cent cinquante millions d'euros (EUR 250.000.000,-), divisé en dix millions (10.000.000) de parts d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

II. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cinq cent (500,-) parts d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

III. L'alinéa 2 de l'article 8 des Statuts de la Société a la teneur suivante:

«Le conseil d'administration de la Société est autorisé, pendant une période prenant fin cinq (5) années après la date de publication dans le Mémorial, Recueil C, des Statuts créant le capital autorisé, à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par l'émission de parts sociales au profit des détenteurs de parts sociales existants ou de toute personne approuvée par les associés aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 189, alinéa 1^{er}, de la Loi de 1915.

Ces parts sociales peuvent être souscrites et émises selon les termes et conditions déterminés par le conseil d'administration de la Société.

Le conseil d'administration peut en particulier déterminer:

- la période et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre;
- si une prime d'émission sera payée sur les parts sociales à souscrire et à émettre, et le montant de cette prime d'émission, le cas échéant;
- si les parts sociales seront libérées par un apport en espèce ou en nature; et,
- que les parts sociales seront émises après l'exercice du droit de souscription et/ou du droit de conversion octroyé par le conseil d'administration de la Société selon les termes des warrants (qui peuvent être séparés ou attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires), obligations convertibles, billets ou instruments similaires émis par la Société de temps à autre.

Le conseil d'administration de la Société peut déléguer à tout administrateur de la Société autorisé ou fondé de pouvoir de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement de parts sociales représentant une partie ou l'entièreté de telles augmentations de capital.

A chaque augmentation du capital social de la Société par le conseil d'administration dans les limites du capital autorisé, l'article 6 sera modifié en conséquence.»

IV. Par résolutions adoptées le 6 novembre 2006, le Conseil d'Administration a décidé d'augmenter le capital de la Société dans les limites du capital social autorisé d'un montant de vingt-cinq euros (EUR 25,-) représenté par une (1) nouvelle part d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), ensemble avec une prime d'émission de trois millions deux cent quarante-deux mille six cent soixante-quinze euros (EUR 3.242.675,-), d'admettre la souscription et d'attribuer les nouvelles parts comme parts entièrement libérées à l'associé unique VA NO1 HOLDCO, S.à r.l. ayant son siège social à L-2010 Luxembourg, 291, route d'Arlon, (numéro RCS B 109.468).

V. La preuve que la Société a reçu le montant de EUR 25,- (vingt-cinq euros) en souscription des nouvelles parts et de EUR 3.242.675,- (trois millions deux cent quarante-deux mille six cent soixante-quinze euros) en paiement de la prime d'émission a été apportée au notaire soussigné.

VI. Suite à l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus, l'article 6, alinéa 1^{er} des Statuts de la Société sera modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 12.525,- (douze mille cinq cent vingt-cinq euros) représenté par 501 (cinq cent une) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.»

Déclaration - Dépenses

Le notaire soussigné déclare qu'en application de l'article 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, il a examiné les conditions imposées par l'article 183 de la loi ci-avant mentionnée.

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison de la présente augmentation de capital, sont évalués à EUR 33.500,-.

Dont acte et fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Ancien, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 13 novembre 2006, vol. 438, fol. 75, case 5. — Reçu 32.427 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 novembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007003890/242/138.

(060136052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

ComCo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.813.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 30 novembre 2006

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006/2007 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Cristiano Patalocchi, employé privé, demeurant à Sterpenich (Belgique), président et administrateur-délégué;
Stéphane Weyders, expert-comptable et réviseur d'entreprises, demeurant au 32A, rue Léandre Lacroix à L-1913 Luxembourg;

Mme Yolande Gevaudan, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur

Commissaire aux comptes:

T.A.S.L. TRUST AND ACCOUNTING SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l., 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

ComCo S.A.

Signature

Président et administrateur délégué

Référence de publication: 2007003858/24/26.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2006, réf. LSO-BX01556. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060135257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Eurogen Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 77.280.

PROGENTEC - Société Européenne de Technologies Bi Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 72.040.

L'an deux mille six, le trente novembre.

Par-devant Nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de l'associée unique de:

- la société anonyme EUROGEN HOLDING S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B, numéro 77.280, constituée sous la dénomination de EUROGEN HOLDING S.A. suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 19 juin 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 33 du 18 janvier 2001, modifié à plusieurs reprises et mise en liquidation par acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1122 du 9 juin 2006 (la «Société Absorbée») mais non encore liquidée; et

- la société anonyme PROGENTEC - SOCIETE EUROPEENNE DE TECHNOLOGIES BI HOLDING S.A., établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 72040,

constituée sous la dénomination de PROGENTEC - SOCIETE EUROPEENNE DE TECHNOLOGIES BIOMEDICALES HOLDING S.A., suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 6 octobre 1999, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 960 du 15 décembre 1999, modifié à plusieurs reprises et mise en liquidation par acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 avril 2006; publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1274 du 1^{er} juillet 2006, (la «Société Absorbante») mais non encore liquidée.

La séance est ouverte à 9.30 heures, sous la présidence de Monsieur Henri Da Cruz, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Max Mayer, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Pascale Troquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1.- Adoption du projet de fusion-absorption du 28 septembre 2006, enregistré à Luxembourg le 11 octobre 2006, de EUROGEN HOLDING S.A. par PROGENTEC - SOCIETE EUROPEENNE DE TECHNOLOGIES BI HOLDING S.A., cette dernière étant la société absorbante.

2.- Divers.

II) Il a été établi deux listes de présence renseignant dans les deux sociétés sur l'associée unique représentée, ainsi que le nombre d'actions qu'elle détient, lesquelles listes et procuration, après avoir été signées ne varient par le mandataire, les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité des capitaux sociaux sont représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. L'associée unique déclarant qu'elle se reconnaît dûment convoquée et qu'elle a eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV) Le président déclare que la présente fusion se fait en application de l'article 278 de la loi sur les sociétés commerciales.

V) Après délibération, l'assemblée prend ensuite, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée approuve le projet de fusion du 28 septembre 2006, publié au Mémorial C, numéro 1980 du 21 novembre 2006, entre la Société Absorbée et de la société Absorbante, en vertu duquel la Société Absorbée est absorbée par la Société

Absorbante moyennant l'apport par la Société Absorbée de sa masse de liquidation à la Société Absorbante, de l'universalité de son patrimoine actif et passif à ce jour, sans aucune restriction ou limitation, de supporter tout le passif de la Société Absorbée, d'exécuter tous ses engagements et obligations, de payer et supporter tous les frais, impôts et charges quelconques résultant de la fusion.

L'Assemblée Générale constate que la Société Absorbée cesse d'exister dès aujourd'hui, et donne pleine et entière décharge au Conseil d'administration et au Commissaire aux comptes de la Société absorbée.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale confirme le mandat du liquidateur Maurizio Zannetti, né à Conegliano Veneto (I), le 11 juillet 1949 et demeurant à 6112 La Jolla Hermosa Ave., La Jolla, CA (USA), aux fonctions de liquidateur, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.00 heures.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 1.350,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H. Da Cruz, M. Mayer, P. Troquet, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2006, vol. 156S, fol. 42, case 10. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 8 décembre 2006.

P. Decker.

Référence de publication: 2007003141/206/80.

(060135654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Cambridge (International) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 72.187.

—

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007002930/770/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, réf. LSO-BX02175. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060134982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Suprimo Invest Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 58.970.

—

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007002932/1031/11.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2006, réf. LSO-BX01216. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060134344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Riviera Hotel Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 117.795.

Extr

1) L'Assemblée décide de révoquer, avec effet au 16 octobre 2006, de son poste d'administrateur de la société:
- EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 34.766);
- MONTEREY SERVICES S.A., ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 51.100);
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 64.474).

2) L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2012:

- Monsieur Stéphane Weyders, né le 2 janvier 1972 à Arlon (Belgique) et demeurant professionnellement au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;
- Monsieur Karel Heeren, né le 14 février 1973 à Genk (Belgique) et demeurant professionnellement au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;
- Monsieur Grégory Mathieu, né le 28 octobre 1977 à Huy (Belgique) demeurant professionnellement au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

3) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RIVIERA HOTEL INVESTMENTS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007003000/3258/30.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2006, réf. LSO-BX00893. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060134745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Euroscor Assurance, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 42.271.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire reportée tenue en date du 24 août 2006, les actionnaires ont accepté la démission de Monsieur Arnaud Chneiweiss, avec adresse professionnelle au 1, avenue du Général de Gaulle, F-92074 Paris la Défense, France, de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007002938/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006, réf. LSO-BX00232. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

European Logistics, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 102.727.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé le 24 novembre 2006:

1. Suite à la démission de Monsieur Jean Christophe Bretxa de sa fonction d'administrateur en date du 31 octobre 2006, de nommer Monsieur German Fernandez-Montenegro Klindworth, administrateur délégué d'AXA REIM IBERICA S.A., demeurant professionnellement au 79, Paseo de la Castellana - 28046 Madrid (Espagne) et né le 18 août 1962 à Valencia (Espagne), en tant qu'administrateur de la Société à partir du 1^{er} novembre 2006 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROPEAN LOGISTICS

Signature

Référence de publication: 2007002940/6009/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, réf. LSO-BX02327. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060134030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Multiplan Group S.A./N.V./Ltd/AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 52.191.

Je soussigné, Monsieur Eric A. Wagelaar, demeurant à NL-6824 MZ Arnhem, 74, Roemer Visscherstraat, avise par la présente, avoir démissionné de mon poste d'administrateur avec effet au 1^{er} juillet 2006 de la société MULTIPLAN GROUP S.A./N.V./LTD./AG, société anonyme, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 51, avenue J. F. Kennedy et inscrite au R.C. Luxembourg sous le numéro B 52.191.

Arnhem, le 28 novembre 2006.

E. A. Wagelaar.

Référence de publication: 2007003221/296/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, réf. LSO-BX02179. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060135806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

GSW-Wolff-Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 106.945.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Hauptversammlung vom 22. November 2006

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf sechs (6) festgelegt. Herr Siegfried Apfel, Diplom-Betriebswirt, geboren am 12. Mai 1957 in D-Maselheim, mit beruflicher Anschrift in D-66117 Saarbrücken, Wilhelm-Heinrich-Str. 11, wird zum Verwaltungsratsmitglied ernannt. Das Mandat von Herrn Apfel endet mit der ordentlichen Hauptversammlung, die im Jahre 2011 stattfinden wird.

Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrates vom 5. Dezember 2006

Der Verwaltungsrat beschließt, die in Artikel 12 der Satzung festgelegte Vertretungsregelung in Abänderung des Beschlusses aus dem Oktober 2006 dahingehend zu konkretisieren, dass von den zwei Unterschriften, welche die Gesellschaft rechtsgültig berechtigen und verpflichten, mindestens eine Unterschrift diejenige der Mitglieder des Verwaltungsrats Dr. Michael Marx oder Siegfried Apfel sein muss.

Für Überweisungen vom Konto der Gesellschaft besteht die Gegenzeichnungspflicht nicht; diese können wirksam durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern ohne sonstige Beschränkungen in Auftrag gegeben werden.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Référence de publication: 2007002943/607/24.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2006, réf. LSO-BX01861. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Lexor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.162.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Andrea Giovanni Carini, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

2.- Mademoiselle Katuscia Carraesi, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est régi par les présents statuts une société anonyme sous la dénomination de LEXOR S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Le conseil d'administration peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de l'acte constitutif. Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Toute action est indivisible; la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'assemblée générale des actionnaires, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive. L'administrateur, ainsi nommé par l'assemblée générale des actionnaires, achève le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, au siège social ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, indiqué dans les convocations, ou de l'étranger.

Sauf dans le cas de force majeure résultant de guerre, de troubles ou d'autres calamités publiques, le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Tout membre empêché ou absent peut donner par écrit, par télégramme, par télex ou par télécopieur, confirmés par écrit, à un de ses collègues délégation pour le représenter aux réunions du conseil et voter en son lieu et place.

Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Le conseil d'administration peut, avec l'accord de tous ses membres, prendre, en dehors de toute réunion, des décisions unanimes, écrites, signées séparément par tous les administrateurs.

Art. 9. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur, confirmés par écrit. Ces lettres, télégrammes, télex ou télécopies seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Art. 10. De chaque séance du conseil d'administration il sera dressé un procès-verbal qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations

Les copies ou extraits, dont production sera faite, seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 12. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Exceptionnellement, la première personne déléguée à la gestion journalière des affaires de la société pourra être désignée par l'assemblée générale extraordinaire constituante.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes opérations de la société.

Ils peuvent prendre connaissance, sans déplacement, des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de toutes écritures de la société.

Art. 15. Les administrateurs et commissaires ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société, mais ils sont responsables vis-à-vis de la société de l'exécution de leur mandat et des fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions.

Assemblée générale

Art. 16. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mardi du mois de mars à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Elle peut néanmoins se réunir, à la demande d'un actionnaire, à toute autre date antérieure à celle fixée dans le premier alinéa ci-dessus, à la condition que les autres actionnaires marquent leur accord.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Elle se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

Art. 19. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Art. 20. Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 21. L'Assemblée générale ordinaire délibère valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée. Pour être valables, les résolutions devront être prises à la majorité simple des votes exprimés.

L'assemblée générale extraordinaire ayant pour objet la modification des statuts de la société ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Si cette condition n'est pas remplie, lors de la première convocation, une nouvelle assemblée sera convoquée conformément aux dispositions légales. Les résolutions, pour être valables, devront recueillir le vote favorable d'actionnaires représentant deux tiers au moins des actions présentes ou représentées.

Art. 22. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par celui qui le remplace. Le président de l'assemblée désigne le secrétaire et l'assemblée élit un scrutateur.

Art. 23. Les délibérations de l'assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises et les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 24. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 25. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 26. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Après réalisation de l'actif et l'apurement du passif, les actions de capital seront remboursées. Toutefois elles ne seront prises en considération qu'en proportion de leur degré de libération.

Disposition générale

Art. 27. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (soparfi), ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra le troisième mardi du mois de mars 2007 à 14.00 heures.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille euros.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit par:

1.- Monsieur Andrea Giovanni Carini: cent cinquante-cinq actions	155
2.- Mademoiselle Katuscia Carraesi: cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	310

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme d'EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Andrea Giovanni Carini, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal. Président.

b) Monsieur Umberto Cerasi, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

c) Mademoiselle Katuscia Carraesi, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Claude Weis, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

4.- Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2009.

5.- Conformément aux dispositions statutaires, le conseil d'administration est autorisé, après décision préalable de l'assemblée générale, à déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres.

6.- L'adresse de la société est fixée à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants pré mentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. Carini, K. Carraesi, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2006, vol. 156S, fol. 19, case 4. — Reçu 310 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007002977/211/172.

(060135047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Eontech Ventures S.A. & Alpha S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 86.050.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle reportée tenue en date du 31 octobre 2006, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

Renouvellement du mandat du gérant EonTech Ventures S.A., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes se terminant au 31 décembre 2006 et qui aura lieu en 2007.

Renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes se terminant au 31 décembre 2006 et qui aura lieu en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007003206/581/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2006, réf. LSO-BX01525. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(060135950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Shivam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6940 Niederanven, 161, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 32.456.

DISSOLUTION

In the year two thousand five, on the twenty-ninth day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

1.- Mrs Mehta Minaxi, businesswoman, residing at L-6940 Niederanven, 161, route de Trèves.

2.- Mr Harinder Pal Singh, businessman, residing in Goa, India.

3.- Mr Rameshkumar Saraiya, businessman, residing at D-6000 Frankfurt-am-Main, Rotteckstrasse 11, Germany.

here represented by Mr. Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The appearing persons declared and requested the notary to act:

1.- That the shareholding of the «société à responsabilité limitée», SHIVAM, S.à r.l., a limited company having its registered office at L-6940 Niederanven, 161, route de Trèves, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 32456, incorporated by deed enacted on the 18 December 1989 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 189 of the 11th of June, 1990, is currently composed as follows:

	Shares
1) Mrs Minaxi Trivedi	250
2) Mr Harinder Pal Singh	200
3) Mr Rameshkumar Saraiya	50
Total:	500

Consequently, all the shares being represented at such plenary meeting, it can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

II.- That the subscribed share capital of the société à responsabilité limitée SHIVAM, S.à r.l. amounts currently to EUR 12,394,68, represented by 500 shares, fully paid up.

III.- That they have a full knowledge of the articles of association and the financial standings of SHIVAM, S.à r.l.

IV.- That they explicitly declare with one consent to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the liquidation has been carried out in accordance with shareholder's rights.

VI.- That all the known debts have been paid, that the liquidation have been carried out in the respect of any parties' rights and that they take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company, each of them proportionally to the number of shares they own, and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as they assume all liabilities.

VII.- That the shareholder's register of the dissolved company will be cancelled.

VIII.- That they grant full discharges to the managers for their mandate up to this date.

IX.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in french of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi:

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- Madame Mehta Minaxi, commerçante, demeurant à L-6940 Niederanven, 161, route de Trèves.

2.- Mr Harinder Pal Singh, commerçante, demeurant à Goa en Indes.

3.- Mr Rameshkumar Saraiya, commerçante, demeurant à D-6000 Frankfurt-am-Main, Rotteckstrasse 11, Allemagne.

Tous ici représentés par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg en vertu de procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles, après avoir été signées ne varietur resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la composition des associés de la société à responsabilité limitée SHIVAM, S.à r.l., ayant son siège social à L-6940 Niederanven, 161, route de Trèves, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 32456, constituée suivant acte reçu le 18 décembre 1989, publié au Mémorial C numéro 189 du 11 juin 1990 est actuellement la suivante:

	Parts
1) Madame Minaxi Trivedi	250
2) Monsieur Harinder Pal Singh	200
3) Monsieur Rameshkumar Saraiya	50
Total:	500

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée SHIVAM, S.à r.l., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 12.394,68, représenté par 500 parts sociales, chacune intégralement libérée.

III.- Que les associés déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société SHIVAM, S.à r.l.

IV.- Que d'un commun accord les associés ont décidé la dissolution de la société avec effet immédiat.

V.- Que la liquidation de la société a été faite aux droits des parties.

VI.- Que les associés déclarent que les dettes connues ont été payées et en outre qu'ils prennent à leur charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'ils répondent personnellement de tous les engagements sociaux.

VII.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la société dissoute.

VIII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

IX.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2006, vol. 151S, fol. 89, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007003172/211/69.

(060135733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Allfin International S.A., Société Anonyme,

(anc. Allfin International Holding S.A.).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 29.322.

Le bilan rectifié au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007003160/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, réf. LSO-BX02302. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060135705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

LBP Luxco GP 1-Hanover S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 120.518.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 45054 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007003177/211/10.

(060135940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Superfund of Hedge Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 106.034.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 décembre 2006.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007002950/202/11.

(060134172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Fintime S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 76.257.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 14 novembre 2006 au siège de la société que:

Première résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'accepter la démission de l'administrateur Melle Anne Hertzog, rétroactivement au 31 octobre 2006.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de nommer comme administrateur:
- Monsieur Joseph Hansen, retraité, demeurant à L-8845 Steinfort, 9, Cité Mont-Rose.
Rétroactivement au 31 octobre 2006.

En conformité avec l'article 52 de la Loi des Sociétés Commerciales du 10 août 1915, l'administrateur nommé, Monsieur Joseph Hansen achève le mandat de celle qu'il remplace, Mademoiselle Anne Hertzog.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007003211/1109/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, réf. LSO-BX02213. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060135961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Ateac Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 87.114.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2006.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007002951/3560/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2006, réf. LSO-BX00506. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Arlon Participations S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

R.C.S. Luxembourg B 94.712.

En vertu de la Loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, et en sa qualité de domiciliataire, la Société M.A.S., S.à r.l., ayant son siège au 1, rue des Glacis, L-1628, Luxembourg, dénonce avec effet au 26 juillet 2006 le siège social de la société ARLON PARTICIPATION S.A., Société anonyme, R.C.S. Luxembourg B 94712

Le contrat de domiciliation effectif depuis le 10 juillet 2003 entre la Société M.A.S., S.à r.l. et ARLON PARTICIPATION S.A., prend donc fin avec effet au 26 juillet 2006 également.

N'est donc plus domiciliée aux bureaux de M.A.S., S.à r.l., 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg et n'a plus son siège social à cette adresse depuis le 26 juillet 2006.

Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Signature

Le domiciliataire démissionnaire

Référence de publication: 2007002985/6312/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, réf. LSO-BX02456. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060135104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Compagnie de Distribution Africaine (CDA), Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 99.819.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Pour COMPAGNIE DE DISTRIBUTION AFRICAINE (CDA)

MONTEREY SERVICES S.A / UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l

Administrateur / -

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2007003380/29/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX02730. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060136019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

SIM Sireo Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 111.358.

AUSZUG

Aus dem Beschluss der Geschäftsführung der SIM SIREO INVESTMENT MANAGEMENT, S.à r.l. (die «Gesellschaft») vom 30. Juni 2006 geht hervor dass der Sitz der Gesellschaft mit Wirkung zum 1. Juli 2006 vom bisherigen Sitz in 8A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg nach 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg verlegt wird.

Für gleichlautenden Auszug, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 5. Dezember 2006.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2007002952/1092/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2006, réf. LSO-BX01622. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060134607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Enni Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 63.840.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 novembre 2006.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007003098/239/11.

(060135088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Gewo Lux Immobilien, Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 1, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 111.666.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Hauptversammlung vom 22. November 2006

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf sechs (6) festgelegt. Herr Siegfried Apfel, Diplom-Betriebswirt, geboren am 12. Mai 1957 in D-Maselheim, mit beruflicher Anschrift in D-66117 Saarbrücken, Wilhelm-Heinrich-Str. 11, wird zum Verwaltungsratsmitglied ernannt.

Das Mandat von Herrn Apfel endet mit der ordentlichen Hauptversammlung, die im Jahre 2011 stattfinden wird.

Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrates vom 5. Dezember 2006

Der Verwaltungsrat beschließt, die in Artikel 12 der Satzung festgelegte Vertretungsregelung in Abänderung des Beschlusses aus dem Oktober 2006 dahingehend zu konkretisieren, dass von den zwei Unterschriften, welche die Gesellschaft rechtsgültig berechtigen und verpflichten, mindestens eine Unterschrift diejenige der Mitglieder des Verwaltungsrats Dr. Michael Marx oder Siegfried Apfel sein muss.

Für Überweisungen vom Konto der Gesellschaft besteht die Gegenzeichnungspflicht nicht; diese können wirksam durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern ohne sonstige Beschränkungen in Auftrag gegeben werden.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Référence de publication: 2007002954/607/24.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2006, réf. LSO-BX01860. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Midera Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 76.860.

—
DISSOLUTION

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de MIDERA LUXEMBOURG S.A. tenue au siège social le 23 octobre 2006 à 11 heures

3. L'Assemblée approuve la clôture de la liquidation volontaire.

4. L'Assemblée approuve que les livres et documents sociaux seront conservés pendant au moins 5 ans à l'adresse suivante: MIDERA NV, Hoge Barrierestraat, 11, B-8800 Roeselare Belgique

G. Dumarey / G. Lusatti / P. De Keyser

Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2007002989/1656/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, réf. LSO-BX02292. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060134951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Caffè Valentino Centro Europa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5773 Weiler-la-Tour, Z.I. Schlammestee.

R.C.S. Luxembourg B 72.921.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 28 novembre 2006.

F. Molitor.

Référence de publication: 2007003137/223/10.

(060135361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

AC Vision S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 58.852.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 décembre 2006

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 6 décembre 2006, que:

1. L'assemblée décide de fixer le siège social de la société au 30, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, suite à la dénonciation du siège social jusqu'alors situé au 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

2. L'assemblée décide de nommer Madame Christine Clauss, employée, demeurant au 41, rue Principale, F-67250 Stundwiller (France), aux fonctions de Commissaire aux Comptes, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011 approuvant les comptes de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2006.

Pour extrait conforme

AC VISION S.A.

P. Agea / C. Clauss

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007003315/5710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, réf. LSO-BX02176. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060135911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Aldoxlux Holding A.G., Société Anonyme.
Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.
R.C.S. Luxembourg B 51.154.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg, le 15 novembre 2006

Il en résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu à Luxembourg en date du 15 novembre 2006 que:

Le Conseil d'Administration a accepté:

- 1) la démission de Monsieur Johannes De Moor, 65 Withoefle B-2920 Kalmthout en tant qu'Administrateur;
- 2) ainsi que la démission de Monsieur Constant Aris 72, route de Luxembourg, Steinfort en tant qu'Administrateur-Délégué;
- 3) et de nommer en son remplacement en tant qu'Administrateur la Société BEHOMERENT S.A. ayant son siège social, 15, rue Jean-Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg.
- 4) Le tout avec effet au 15 novembre 2006 jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010.

Fait à Luxembourg, le 15 novembre 2006.

STIMO CONSULTANCY, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007003320/2193/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2006, réf. LSO-BX00992. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060135363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Resolution Senia Nord Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.264.

Extrait de la résolution prise par les gérants de la Société, datée du 1^{er} décembre 2006

Les gérants de la Société ont décidé en date du 1^{er} décembre 2006, de transférer le siège de la Société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet au 1^{er} décembre 2006.

Luxembourg, le 4 décembre 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007003319/710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2006, réf. LSO-BX01353. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060135864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Hera Linco Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 112.720.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 44917 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007003187/211/10.

(060135944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

A. I. Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, 16, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 122.161.

STATUTS

L'an deux mille six, le treize novembre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1.- Monia El Fakir, employée, née à Luxeuil-les-Bains/Haute Saône (France), le 4 mai 1978, demeurant à L-3850 Schifflange, 90, avenue de la Libération;

2.- Aouatif El Fakir, employée privée, née à Luxeuil-les-Bains/Haute Saône (France), le 12 août 1982, demeurant à L-3850 Schifflange, 90, avenue de la Libération.

Les comparants ont requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: A. I. IMMOBILIER S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Livange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet, directement ou indirectement toutes les activités qui concernent d'une manière générale les travaux publics ou privés de construction ainsi que le conseil dans les domaines relevant du secteur d'activité notamment:

- toutes opérations de constructions dans le domaine du bâtiment public ou privé, du bâtiment industriel, du génie civil, des travaux publics, se rapportant directement ou indirectement à son objet social

- toutes opérations et missions d'organisation, d'assistance technique sous toutes ses formes, de gestion technique et administrative, de maîtrise d'oeuvre déléguée, d'étude de prix et soumissions, d'établissement de métrés et devis, se rapportant directement ou indirectement à son objet social

- l'achat et la vente d'immeubles, tous travaux et activités de promotion immobilière dans tous secteurs confondus et, d'une façon générale, toutes opérations mobilières et immobilières, civiles financières ou commerciales généralement quelconques se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à favoriser sa réalisation.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros, représenté par cent (100) actions de trois cent dix (310,-) euros chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit, pour les actes relevant de la gestion journalière, par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 31 mai de chaque année à 17.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 12. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

	Actions
1.- Monia El Fakir, employée, née à Luxeuil-les-Bains/Haute Saône (France), le 4 mai 1978, demeurant à L-3850 Schiffflange, 90, avenue de la Libération, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2.- Aouatif El Fakir, employée privée, née à Luxeuil-les-Bains/Haute Saône (France), le 12 août 1982, demeurant à L-3850 Schiffflange, 90, avenue de la Libération, une action	1
Total: Cent actions	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de cent pour cent de sorte que la somme de trente-et-un mille (31.000,-) euros se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents (1.400,-) euros.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2007.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1). Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- 1.- Monia El Fakir, employée, née à Luxeuil-les-Bains/Haute Saône (France), le 4 mai 1978, demeurant à L-3850 Schiffflange, 90, avenue de la Libération;
- 2.- Aouatif El Fakir, employée privée, née à Luxeuil-les-Bains/Haute Saône (France), le 12 août 1982, demeurant à L-3850 Schiffflange, 90, avenue de la Libération.
- 3.- Sylvie Pinguet, employée, née à Châlon-sur-Marne/Marne (France), le 28 décembre 1965, demeurant à L-3850 Schiffflange, 90, avenue de la Libération.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprise, né à Luxembourg, le 5 mars 1953, demeurant à L-2146 Luxembourg, 51-53, rue de Merl.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2006.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-3378 Livange, 16, rue de Bettembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. El Fakir, A. El Fakir, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 novembre 2006, vol. 907, fol. 99, case 3. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Suit copie d'annexe:

Réunion du Conseil d'Administration

A l'instant,

Monia El Fakir, employée, née à Luxeuil-les-Bains/Haute Saône (France), le 4 mai 1978, demeurant à L-3850 Schiffflange, 90, avenue de la Libération, Aouatif El Fakir, employée privée, née à Luxeuil-les-Bains/Haute Saône (France), le 12 août 1982, demeurant à L-3850 Schiffflange, 90, avenue de la Libération et Sylvie Pinguet, employée, née à Châlon-sur-Marne/Seine-et-Marne (France), le 28 décembre 1965, demeurant à L-3850 Schiffflange, 90, avenue de la Libération, administrateurs de la société A. I. IMMOBILIER S.A. avec siège social à L-3378 Livange, 16, rue de Bettembourg, se sont réunis en conseil d'administration et, sur ordre du jour conforme, nomment Monia El Fakir, préqualifiée, administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature pour les actes relevant de la gestion journalière.

Dudelange, le 13 novembre 2006.

Signé: M. El Fakir, A. El Fakir, S. Pinguet.

Ne varietur

Signé: M. El Fakir, A. El Fakir, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 novembre 2006, vol. 907, fol. 99, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 1^{er} décembre 2006.

F. Molitor.

Référence de publication: 2007002953/223/130.

(060135026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Fila Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.482.425,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 94.195.

—

In the year two thousand six, on the twentieth day of February.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg), who will remain depositary of the present deed.

There appeared:

SPORT BRANDS INTERNATIONAL Ltd., a company incorporated and existing under the laws of Bermuda, registered number 33702 with registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM 11, Bermuda, duly represented by Ute Bräuer, maître en droit, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy.

being the sole shareholder of FILA LUXEMBOURG, a société à responsabilité limitée, with registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the trade and companies' register of Luxembourg under section B number 94 195, incorporated pursuant to a deed of the notary Jean-Joseph Wagner, résidence à Sanem, on 3 June 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 17 July 2003, n°755. The articles have been amended last time pursuant to a notarial deed of the notary Jean-Joseph Wagner dated 17 June 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 22 August 2003, n°865.

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party representing the entire corporate capital then considers the following agenda:

Agenda:

1. Change of the signature authorization of the managers.
2. Subsequent amendment of article 12 of the articles of incorporation of the Company that now reads as follows:

« **Art. 12.** The Company is managed by one or several managers who need not be partners. In case of several managers, the sole partner, or as the case may be, the partners, may decide that they shall be named «A Manager» or «B Manager».

In dealing with third parties, the manager, or in the case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of any A Manager together with any B Manager, with the exception that in all circumstances generally involving trademark matters, the joint signature of any A Manager together with any B Manager shall not be required and the individual signature of any A Manager or B Manager shall be sufficient to bind the Company in all such circumstances.»

The appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change signature authorization of the managers of the Company as stated in article 12 of the articles of incorporation.

Second resolution

Further to the foregoing resolution, article 12 of the articles of incorporation of the Company now reads as follow:

« **Art.12.** The Company is managed by one or several managers who need not be partners. In case of several managers, the sole partner, or as the case may be, the partners, may decide that they shall be named «A Manager» or «B Manager».

In dealing with third parties, the manager, or in the case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of any A Manager together with any B Manager, with the exception that in all circumstances generally involving trademark matters, the joint signature of any A Manager together with any B Manager shall not be required and the individual signature of any A Manager or B Manager shall be sufficient to bind the Company in all such circumstances.»

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

The undersigned notary, who has personal knowledge of the English language, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of any conflict or discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

SPORT BRANDS INTERNATIONAL Ltd., une société constituée et existant selon les lois des Bermudes, numéro de registre 33702, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM 11, Bermudes, dûment représenté par Mme Ute Bräuer, Maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration.

étant le seul associé de FILA LUXEMBOURG, (la «Société») une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 94 195, constituée suivant acte notarié du notaire Jean-Joseph Wagner, résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 3 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 17 juillet 2003 n°755. Les statuts ont été modifiés la dernière fois suite à un acte notarié du notaire Jean-Joseph Wagner en date du 17 juin 2003, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 22 août 2003, n°865.

La procuration précitée signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire susnommé restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a délibéré sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'autorisation de signature des gérants de la Société.
2. Modification subséquente de l'article 12 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. En cas de pluralité de gérants, l'associé unique, ou selon le cas, les associés, peut (peuvent) décider qu'ils seront nommés «Gérant A» ou «Gérant B». Il y aura deux classes de gérants: des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B.

Dans ses rapports avec les tiers, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance disposera de tout pouvoir pour représenter la société dans toutes circonstances et pour accomplir et approuver tout acte et opération non contradictoire avec l'objet social de la société.

Le(s) gérant(s) est/(sont) nommés par l'associé unique ou selon le cas par l'assemblée générale des associés qui fixe (fixent) les termes de son/leur mandat. Il (ils) est (sont) librement révocable(s) à tout moment par l'associé unique ou selon le cas, par les associés.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature de son gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de Catégorie A ensemble avec la signature d'un gérant de Catégorie B, excepté, et ce en toutes circonstances, concernant les affaires relatives aux marques déposées, qui ne nécessitent pas la signature conjointe d'un gérant de Catégorie A ensemble avec la signature d'un gérant de Catégorie B, dans ces circonstances, la Société sera engagée par la signature individuelle d'un gérant de Catégorie A ou d'un gérant de Catégorie B.»

La partie comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'autorisation de signature des gérants de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, article 12 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. En cas de pluralité de gérants, l'associé unique, ou selon le cas, les associés, peut (peuvent) décider qu'ils seront nommés «Gérant A» ou «Gérant B». Il y aura deux classes de gérants: des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B.

Dans ses rapports avec les tiers, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance disposera de tout pouvoir pour représenter la société dans toutes circonstances et pour accomplir et approuver tout acte et opération non contradictoire avec l'objet social de la société.

Le(s) gérant(s) est/(sont) nommés par l'associé unique ou selon le cas par l'assemblée générale des associés qui fixe (fixent) les termes de son/leur mandat. Il (ils) est (sont) librement révocable(s) à tout moment par l'associé unique ou selon le cas, par les associés.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature de son gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de Catégorie A ensemble avec la signature d'un gérant de Catégorie B, excepté, et ce en toutes circonstances, concernant les affaires relatives aux marques déposées, qui ne nécessitent pas la signature conjointe d'un gérant de Catégorie A ensemble avec la signature d'un gérant de Catégorie B, dans ces circonstances, la Société sera engagée par la signature individuelle d'un gérant de Catégorie A ou d'un gérant de Catégorie B.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. Bräuer, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 1^{er} mars 2006, vol. 435, fol. 72, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 septembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007002909/242/140.

(060134889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Audiotchno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 26.703.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} août 2006

Le mandat de Monsieur Jean Bintner, en tant qu'Administrateur, n'est pas renouvelé. Monsieur Norbert Schmitz et S.G.A. SERVICES S.A. sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est élue pour une période de 6 ans Administrateur en remplacement de Monsieur Jean Bintner. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société AUDIOTECHNO S.A.

N. Schmitz
Administrateur

Référence de publication: 2007003278/1023/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2006, réf. LSO-BW08298. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060135435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Lacuna Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Luxembourg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 74.776.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung der LACUNA SICAV

Die Ordentliche Generalversammlung vom 29. November 2006 der LACUNA SICAV hat folgende Beschlüsse gefasst:

1. ...
2. ...
3. ...

4. Für den Zeitraum bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung werden folgende Personen als Verwaltungsratsmitglieder gewählt bzw. wiedergewählt:

Herr Bernhard Singer (Vorsitz)
Herr Werner Engelhardt (stellvertretender Vorsitzender)
Herr Claude Kremer (Mitglied)
Herr Raimund Stummer (Mitglied)

Alle Herren mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen.

Die Aktionäre beschließen bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. als Wirtschaftsprüfer wiederzuwählen.

5. ...

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 29. November 2006.

Für LACUNA SICAV

DZ BANK INTERNATIONAL S.A.

V. Augsdörfer / U. Juchem

Référence de publication: 2007002755/1239/29.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2006, réf. LSO-BX00821. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060134504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Immobal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 101.331.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2006.

IMMOBAL S.A.

M. Kara / A. De Bernardi

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007003023/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2006, réf. LSO-BX01846. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060134555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Vulcan Holdings Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.
R.C.S. Luxembourg B 103.022.

RECTIFICATIF

L'extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société VULCAN HOLDINGS LUXEMBOURG S.A., déposé au Registre de Commerce et des Sociétés le 10 octobre 2006, doit se lire comme suit:

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 25 août 2006

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

- clôturer la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister.

Deuxième résolution

- les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant cinq ans auprès de la société, MERCURIA SERVICES une société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 48.840

Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour Vulcan Holdings Luxembourg

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007002929/1005/24.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01764. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060134135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Eye 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 111.137.

Les statuts coordonnés, suivant l'acte n ° 44676 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007003126/211/9.

(060134675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2006.